Brest, le 06 octobre 2014

Communiqué

Une situation persistante de conflits d'intérêts au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, son organe central, a amené ce jour le Crédit Mutuel Arkéa à saisir l'Autorité de la Concurrence et le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris de plusieurs manquements. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution est également saisie de ce dossier.